

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 352

présenté par

M. Nadot, Mme Bagarry, Mme Wonner, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche,
Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-
Laferrière, M. Orphelin, M. Taché, Mme Tuffnell et M. Villani

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 232, insérer l'alinéa suivant :

« – développer le dispositif des « FONJEP-recherche » qui permet de renforcer à titre expérimental les capacités d'action des associations dans la recherche, notamment à travers des partenariats avec les organisations d'enseignement supérieur et de recherche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accompagner l'essor de la recherche participative et citoyenne au travers du développement du dispositif « FONJEP-recherche », inspiré du dispositif « FONJEP » dédié au secteur associatif.